

## ERRATUM

Règlement numéro 2305



AVIS est par la présente donné que l'avis public de mise en vigueur du règlement numéro 2305 intitulé « Modifiant le règlement numéro 2191 *Sur les ententes relatives à des travaux municipaux pour la construction d'infrastructures et d'équipements*, afin de remplacer l'annexe « D » dudit règlement » n'aurait pas dû être publié.

En conséquence, le présent Erratum annule la publication de l'avis public de mise en vigueur paru dans l'édition du 23 janvier 2019 du Bulletin « Mirabel vous informe ».

Donné à Mirabel, ce 30 janvier 2019

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate